

# Les évêques et la messe traditionnelle : un aveuglement persistant

Publié le 28 janvier 2021  
Abbé Benoît Espinasse  
7 minutes

*Une note interne de la CEF révèle l'avis de l'épiscopat français sur la célébration dans leur diocèse de la messe traditionnelle.*

En mars 2020, Rome a envoyé aux évêques un questionnaire pour évaluer l'application dans leur diocèse du *motu proprio Summorum Pontificum* ; *motu proprio* qui, tout en l'encadrant strictement, accordait plus largement la célébration de la messe traditionnelle.

La Conférence des Évêques de France a recueilli la réponse de la plupart des évêques français pour en faire la synthèse dans une note qui a fuité sur l'Internet. Que révèle-t-elle ?

## Des contradictions flagrantes

Ces messes sont promues par de jeunes familles nombreuses (p. 2) ; la jeunesse est fascinée par la messe traditionnelle (p. 9) qui produit un engouement chez les jeunes (p. 10) : ce qui n'empêche pas les évêques de conclure à un repli sur soi dans les communautés qui la célèbrent (p. 3), à une faible dimension missionnaire (p. 4), et de laisser non résolue la question de savoir si elle répond véritablement à un besoin pastoral (p. 2).

Les évêques reconnaissent n'avoir qu'une connaissance indirecte du respect des normes du *motu proprio* (p. 5) ; ils ne peuvent répondre clairement à la question de savoir si c'est le missel de 1962 qui est utilisé, ou alors un missel antérieur ou postérieur (réforme de 1965). Ignorance avouée qui n'arrête pas le rédacteur de la note quand il s'agit de porter un jugement général sur la médiocrité des prédications (p. 3, p. 9). Aucune place ou presque n'est faite à la messe traditionnelle dans les séminaires ; on déplore cependant que les séminaristes soient obligés de s'y former ailleurs.

## Un but : faire accepter les orientations conciliaires

Ces contradictions révèlent l'esprit de cette note. Il ne s'agit pas d'un état des lieux de l'application du *motu proprio*, mais d'un programme pour l'avenir. Son but ? Faire accepter à tous ceux qui célèbrent la messe traditionnelle le Concile Vatican II et ses orientations, « l'adhésion au magistère actuel » (p. 10) « jusqu'à la réception d'*Amoris laetitia* » (p. 9). Quelques points pour y arriver :

- « Revenir sur l'usage exclusif de la forme extraordinaire du rite romain » (p. 9), autrement dit imposer le bi-ritualisme qui, insiste la note de la CEF, fait partie de la lettre du *motu proprio* de Benoît XVI et condamne les prétentions de certains de célébrer uniquement la messe traditionnelle.
- Imposer le même lectionnaire et le même calendrier liturgique pour favoriser l'unité (p. 10).
- Former quelques séminaristes à la messe traditionnelle « afin de se défaire de la dépendance d'Instituts particuliers et notamment de la FSSP » (p. 8)

Une citation éclairante : « Aux dires des évêques, l'esprit qui s'est créé dans ces groupes donne à penser qu'une éventuelle concession de la messe tridentine marquerait le début, à l'intérieur des diverses communautés ecclésiales, d'une attitude de mépris pour ce qui a été établi par le concile

Vatican II et par le Saint-Père, ce qui serait une blessure grave faite à la communion et à l'unité de l'Eglise ».

Ces lignes résument parfaitement l'avis donné dans cette note de la CEF sur la messe traditionnelle. Or elles datent de quarante ans (cf *Itinéraires* n° 262, Avril 1982, p. 58) : Rome avait lancé une enquête sur « l'usage du latin et la messe dite tridentine » en 1980 et publié une **synthèse** en décembre 1981 ; elles font partie du commentaire officiel qui en a été donné.

## Des évêques figés

A cette époque déjà, l'épiscopat manifestait dans un document officiel son absence de clairvoyance. Le latin ? « En usage seulement dans certains groupes de haut niveau culturel et chez les spécialistes de chant grégorien ». La « messe dite tridentine » ? « La quasi-totalité des évêques la considère comme un problème pour ainsi dire inexistant ; ils s'opposent à la concession de l'ancien rite ». Éventuellement quelques-uns « peuvent être considérés comme favorable à une concession limitée et sous condition de la messe tridentine, non comme un idéal, mais comme un moindre mal, pour éviter des troubles dans leur diocèse ». On croirait lire la note de la CEF de 2021 !

Ainsi, quarante années de crise n'ébranlent aucune certitude épiscopale ; si les jeunes sont attirés par la messe traditionnelle, la pratique religieuse générale a continué de s'effondrer ; les évêques avouent n'avoir pas même les moyens de leur ambition de faire célébrer la messe traditionnelle par des prêtres diocésains « en raison du faible nombre de prêtres » (p. 2). Pourtant le logiciel de l'épiscopat apparaît incapable d'une mise à jour. Sa boussole demeure Vatican II et la messe du concile. La seule solution qu'il propose est d'étendre à tous le cancer qui les ronge. L'aigreur le dispute au grotesque quand au détour d'une phrase, la Fraternité Saint-Pie X est accusée d'être hors de l'Eglise, accusation dont on se demande bien comment elle pourrait être justifiée.

Cette vieillesse de l'esprit, cette incapacité à réagir et à regarder la réalité en face donne au tableau de l'Eglise de France une atmosphère de crépuscule.

**Pour ceux qui désirent lire le rapport de la Cef *in extenso*, le fichier est disponible ici : [Télécharger](#)**

Illustration : Wikimedia Commons

### Notes de bas de page

1. Le document parle de la FERR : Forme Extraordinaire du Rite Romain, manière de mettre la nouvelle messe sur un pied d'égalité avec la messe de toujours, alors que l'on sait que le nouvel ordo est de saveur protestante dans toute sa réforme.[↩]
2. On peut remarquer que certains évêques ont déjà commencé à appliquer ce programme. Ainsi, le 29 juin 2020, l'évêque de Moulins a signé un **décret** pour permettre aux prêtres de l'Institut du Christ-Roi de célébrer la messe traditionnelle dans l'église du Sacré-Cœur de Bressolles, près de Moulins, tous les dimanches. Les conditions imposées par l'évêque et acceptées par l'Institut du Christ-Roi manifestent bien cette volonté d'amener les fidèles de cette messe traditionnelle à la doctrine conciliaire et à accepter la légitimité de la nouvelle messe : « La préparation aux sacrements sera assurée par la paroisse » ; « En certaines occasions (fête patronale, visite pastorale de l'évêque, installation d'un nouveau curé ...), une seule messe est célébrée dans la paroisse. Afin de marquer l'unité paroissiale, et par souci de communion, la communauté rejoindra la messe paroissiale », autrement dit la nouvelle messe.[↩]
3. Ou de l'épiscopat dans sa majorité, une partie des évêques n'ayant pas transmis sa réponse à la CEF et cette note n'ayant pas un caractère officiel[↩]
4. A ce sujet, on peut relire avec intérêt ces paroles de Mgr Lefebvre dans une conférence donnée à Ecône le 9 septembre 1988 : « La catholicité, c'est la foi une dans l'espace. L'apostolicité, c'est la foi une dans le temps et la sainteté, c'est le fruit de la foi, qui se concrétise dans les âmes par la grâce du Bon Dieu, par la grâce des sacrements. Il est tout à fait faux de nous considérer comme si nous ne faisons pas partie de l'Eglise visible. C'est invraisemblable. C'est l'Eglise officielle qui nous rejette, mais pas nous qui rejetons l'Eglise, bien loin de là. Au contraire, nous sommes toujours unis à l'Eglise romaine et même au pape bien sûr, au successeur de

Pierre ». [